

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **19 mai 2022**, à 20 h 00, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Samauel Boudreault, maire.
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 16 mai 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, monsieur de maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 20h00.

3072-05-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

**3.1 - Règlement 389-2022 Décrétant une dépense de 740 000\$ destinée à la
réfection du rang St-Charles incluant la canalisation d'eau potable**

**3.2 - Abrogation résolution 3037-04-2022 / Achat d'un terrain dans le parc
industriel**

3.3 - Achat d'un terrain dans le parc industriel

3.4 - Servitude Hydro Québec

3.5 - Autorisation achat base de poteau pour nom de rue

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Andréanne Boulanger et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 mai 2022 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - SUJETS À DISCUTER

3073-05-2022

3.1 - Règlement 389-2022 Décrétant une dépense de 740 000\$ destinée à la réfection du rang St-Charles incluant la canalisation d'eau potable

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé et adopté par Richard Breton, appuyé par Claude Yockell à cette même séance.

ATTENDU QUE la municipalité désire décrétant une dépense de 740 000\$ pour la réfection des travaux du rang St-Charles incluant la canalisation d'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité a fait la demande de subvention de 189 000\$ dans le Programme Primeau

ATTENDU QUE la municipalité appliquera également le programme de subvention TECQ 2022 sur le projet au montant de 201 000\$

ATTENDU QU'au 4^e alinéa de l'article 1061 du code municipal prévoit que le présent règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du Ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec;

Ce règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toutes dépenses accessoires;

De plus, le règlement d'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité

Il est proposé par Richard Breton , appuyé par Claude Yockell et résolu

Que le conseil décrète ce qui suit :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3074-05-2022

3.2 - Abrogation résolution 3037-04-2022 / Achat d'un terrain dans le parc industriel

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Sylvie Laplante et résolu

D'AUTORISER l'abrogation de la résolution numéro 3037-04-2022 / Achat d'un terrain dans le parc industriel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3075-05-2022

3.3 - Achat d'un terrain dans le parc industriel

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat d'un terrain dans le parc industriel pour la construction d'un garage municipal

ATTENDU QU'il est plus que primordial de centraliser les biens de la municipalité à un seul endroit

ATTENDU QUE la Société du parc fera le nivelage d'une partie de ce terrain à leur frais

ATTENDU Qu'une offre d'achat serait déposé à la Société du parc au montant de 34 577\$ + taxes, soit 1\$ le pied carré

IL est proposé par Patrick Lefrançois , appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'AUTORISER le maire monsieur Samuel Boudreault ainsi que la directrice générale à agir en tant que responsable pour l'achat de ce terrain et de signer tout document pour conclure cet achat

DE PUISER cette dépense dans le poste budgétaire surplus accumulés

3076-05-2022

3.4 - Servitude Hydro Québec

CONSIDERANT QUE la municipalité doit créer une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro Québec et de Telus Communications Inc. sur les lots 5 517 818, 6 482 362, 6 420 736, 6 420 739, 6 420 740 et 6 420 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, le tout tel que montré sur le plan préparé par Charles Thibault, arpenteur-géomètre, daté du 28 février 2022 sous le nom 284 de ses minutes.

Il est proposé par Claude Yockell, appuyé par Marie-Pierre Fortin et résolu

QUE la municipalité accepte la création de la servitude d'utilité publique ci-dessus mentionnée

QUE le conseil autorise le maire Monsieur Samuel Boudreault et la directrice générale Annie Gagnon à signer l'acte de servitude et tous les autres documents y reliés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3077-05-2022

3.5 - Autorisation achat base de poteau pour nom de rue

ATTENDU QUE la municipalité désire remplacer ses poteaux et pancartes de nom de rue dans le village

ATTENDU QUE Luminaire Napert offre une base décorative pour les poteaux de nom de rue et seraient installés sur la rue principale

IL est proposé par Patrick Lefrançois, appuyé par Andréanne Boulanger et résolu

D'AUTORISER la dépense de 320\$ par poteaux pour 8 poteaux en plus du transport et de puiser cette dépense au poste budgétaire Panneaux indicateurs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire du **19 mai 2022** est fermée à 20h14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour cette séance du 19 mai 2022.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière